



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LEGÉ

Objet : Lutte collective par piégeage contre les rongeurs aquatiques nuisibles

Le Maire de la Commune de LEGÉ

Vu l'arrêté préfectoral annuel relatif à la lutte collective obligatoire contre le ragondin et le rat musqué dans le département de la Loire-Atlantique au titre de la protection des végétaux,

CONSIDÉRANT les dégâts causés par le ragondin et le rat musqué sur la commune, ainsi que les risques liés à la santé publique et à la santé animale,

ARRÊTE

Article 1 – Il sera procédé par les soins du Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles du Tenu, de la Logne, de la Boulogne représenté par son Président M. Jean-René GOURAUD, 17 Les Roulières à Saint-Colomban, ainsi que M. Michel FETIVEAU, 1 Le Gouffier à Legé, son Délégué communal, à la **régulation du ragondin et du rat musqué par piégeage mené en opérations collectives.**

Article 2 – Les piégeurs, et les structures au titre desquelles ils interviennent, dont la liste sera jointe au présent arrêté, seront encadrés par le Groupement Local de Défense contre les Organismes Nuisibles.

Article 3 – Les piégeurs agissant dans le cadre du présent arrêté s'engagent à transmettre en fin de chaque exercice un bilan complet des captures à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles.

Article 4 – Les opérations de piégeage auront lieu du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, sur les lieux définis ci-après : **SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL.**
L'arrêté sera reconduit annuellement sauf abrogation.

Article 5 – Les propriétaires et locataires des terrains sur lesquels s'effectuera le piégeage sont tenus d'ouvrir leurs propriétés aux représentants accrédités du Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles ainsi qu'aux agents de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles afin de permettre l'exécution de la lutte, à moins qu'ils ne s'engagent à l'effectuer eux-mêmes.

Article 6 – Les intervenants devront suivre les instructions qui leur seront données concernant les précautions à prendre en vue d'éviter tout danger pour les personnes, les animaux domestiques, et la faune sauvage, ainsi que le respect de la réglementation sur le piégeage.

Article 7 - Le présent arrêté sera communiqué avant le début des opérations aux mairies des communes riveraines, à la sous-préfecture, au directeur départemental des territoires et de la mer, au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Service Régional de l'Alimentation), au président de la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles, à la brigade territoriale de gendarmerie, au président de la fédération des chasseurs.

Il sera également porté à la connaissance de la population locale par le moyen habituel de publicité des mairies, ainsi qu'aux établissements scolaires de la commune.

Extrait certifié conforme.
LEGÉ, le 16 février 2015.
Le Maire de LEGÉ,
M. Jean-Claude BRISSON



LISTE DES PIEGEURS COMMUNE DE LEGÉ - 44650

Nom	Prénom	adresse	cp	ville
BERTAUD	Claude	Les Dronnières	44650	LEGÉ
BESSONNET	Serge	1 la Sorinière	44650	LEGÉ
BONHOMMET	Gaëtan	2 La Cadinière	44650	LEGÉ
BOUCHER	Mickaël	32 route de Mormaison	44650	LEGÉ
BOUCHET	Jean-Philippe et Natacha	9 la Basse Parnière	44650	LEGÉ
BOURRIEAU	Joseph	13 la Planche	44650	LEGÉ
CHARDONNEAU	Yves	2 Saint Hubert	44650	LEGÉ
DELAVAUD	Frédéric	6 la Gestière	44650	LEGÉ
DENIAU	Yves	La Bretinière	44650	LEGÉ
EUZEN	Bertrand	Le Pas Châtaignier	44650	LEGÉ
FETIVEAU	Michel	1 Le Gouffier	44650	LEGÉ
GUIBRETEAU	Jérôme	7 impasse des moulins La Haute Parnière	44650	LEGÉ
GUIBRETEAU	Gérard	3 La Moinardière	44650	LEGÉ
GUIBRETEAU	Roger	8 rue Fabien Musseau	44650	LEGÉ
GUILBAUD	Maurice	Salvert	44650	LEGÉ
GUILBAUD	Patrice	3 rue du Général C. de la Contrie	44650	LEGÉ
GUILBEAU	Franck	2 Salvert	44650	LEGÉ
GUILLEMET	Georges	10 rue de la Colonne	44650	LEGÉ
GUILLOMNEAU	Michel	35 rue Général C. de la Contrie	44650	LEGÉ
HAMARD	Michel	9 rue de la Colonne	44650	LEGÉ
LOIRAT	Marcel	2 La Jaubretière	44650	LEGÉ
MINGUET	Pascal	27 Rue de Villandry	44650	LEGÉ
NAUD	Joseph	5 rue Sainte Anne	44650	LEGÉ
NICOLEAU	Jean-Luc	22 la Tercerie	44650	LEGÉ
PERRAUDEAU	Albert	4 Bd de la Croix Blanche	44650	LEGÉ
PONTHOREAU	Moïse	La Haute Parnière	44650	LEGÉ
TESSIER	Jean-Pierre	1 la Prise	44650	LEGÉ
TRICHET	Guy	2 La Birocherie	44650	LEGÉ

